

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

731 M. O. I. 3

OBJET:

à Monsieur

Wellens Repairee

Plainte

à

Travailleurs Contractés

Ruhengeri

Monsieur,

Suite à votre plainte en date du 18 1954
contre le nommé Ruhengeri.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
l'intéressé

n'a pas été trouvé

a été traduit devant le tribunal de police en date
du 13 Juin 1954

il a été condamné à 15 mois S.P.P.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma consi-
dération très distinguée.

Ruhengeri, 23 Juin 54
Le Juge de Police,



TERRITOIRE RIHENERI

Ruhengeri, le 16/6/14
N° 43. MOI. 3

Au sous-chef

Rukaruleugo

Veuillez rechercher le nommé :

RUKE SHA

fils de :

Quagacali' et de : Myirabuhake

colline :

Sasiga

Territoire :

Ruhengeri

(recherché pour

Désertion

L'intéressé est (travailleur contracté au service de

la République

Il a été amené au bureau du Territoire le

16/6/14

Note : Prière de remettre la présente
convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

J. Nsereko -

TERRITOIRE RUHENERI

Ruhengeri, le 16/6/14
N° 43 MOI. 3

Au sous-chef Rukorekozo

Veuillez rechercher le nommé : RUKE S.H.A

fils de : Awagacali et de : Miyawenbake
colline : Ganifa Territoire : Ruhengeri

(recherché pour Désertion)

L'intéressé est (travailleur contracté au service de la République
Il a été amené au bureau du Territoire le 34/6/14

Note : Prière de remettre la présente
convocation au Juge de Police.

L'administrateur de Territoire,

RÉSIDENCE DU RUANDA
RÉGIE PYRÈTHRE ET REBOISEMENT
B.P. 6
KINIGI (RUHENERI)

Kinigi (Ruhengeri), le 12 juin 1954

No 5.391/A.I.M.C.

Objet :
Plainte Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je dépose plainte du chef de:

désertion

désertion en récidive

détournement d'effets d'équipement et outillage

à charge du nommé: RUKESHA, fils de Rwagacari et de Nyirabuhake
résidant colline Gasiza S/chefferie Mukarule nge Chefferie Kamari

L'intéressé, travailleur contracté à la Régie Pyréthre et reboisement, pour une durée de 300 jours de travail, prenant cours le... 1/1/54
et affecté à l'équipe: Entretien 3/4 et comptant 63 j. de présence au travail emportant son équipement et son outillage (vareuse, couverture, houe, hache)

Je vous serais très obligé de vouloir bien le faire renvoyer à mon travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Régie Pyréthre

WILLEMS

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENERI.